

LA HALTE- GARDERIE



Profitez-en pour vous entraîner au gymnase, participer à un cours de loisirs, rencontrer un conseiller de la Financière SISIP ou magasiner au CANEX en sachant que votre enfant s’amuse avec nous.



Bienvenue

Pour des raisons de commodité, un service de garde et de surveillance de vos enfants pendant votre séance d’entraînement est proposé. Il ne s’agit pas d’un centre de garde offrant une gamme complète de services ni d’une garderie agréée. Afin d’optimiser l’efficacité de l’installation et par souci de sécurité, les règles suivantes doivent être respectées.

Veillez noter que le nombre d’enfants acceptés dans chaque groupe d’âge est limité en fonction du ratio entre personnel et enfants, ainsi que de la taille de la salle.

La réservation préalable est obligatoire et se fait selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les personnes qui se présentent sans réservation sont les bienvenues si l’espace le permet.

Les enfants ayant des besoins particuliers peuvent être pris en charge au cas par cas, car le personnel peut ne pas être en mesure de fournir des soins spécialisés.

Veillez contacter le bureau des loisirs communautaires pour plus d’informations.

Inscription et registre de sortie

Ce service est réservé aux militaires, aux vétérans et à leurs familles respectives.

Veillez inscrire votre enfant à son arrivée et indiquer son départ dans le registre de sortie. La personne qui fait l'inscription de l'enfant doit être la même pour le registre de sortie. Après avoir confié votre enfant au service de garde, veuillez ne pas revenir dans la salle sauf si on vous appelle. Cela contribuera à soulager l'anxiété qu'il peut ressentir. Lorsque les heures de garde d'enfants sont terminées, veuillez arriver sans tarder pour chercher votre enfant.

Les parents qui sont en retard recevront un avertissement. Si la situation se produit une deuxième fois, ils ne seront plus admissibles au programme. La police militaire sera appelée si les parents ne se présentent pas, ne répondent pas aux appels ou arrivent en état d'ébriété.

Ce service est financé par le Commandement du personnel militaire et constitue un projet pilote visant à évaluer la faisabilité. Chaque fois que vous utilisez ce service, vous devez scanner un code QR et répondre à cinq questions pour vous inscrire.



Questions de santé

Si un enfant semble malade, il ne sera pas admis au service de garde. Un certificat médical sera exigé en cas d'allergies ou de symptômes pouvant être confondus avec une maladie. Si votre enfant présente des symptômes de maladie sous la garde du service, on communiquera avec vous pour prendre des dispositions afin de venir chercher votre enfant.

9. Les militaires dont les enfants portent un auto-injecteur EpiPen devront remplir un formulaire spécial d'autorisation. Le formulaire donne au personnel de surveillance et au personnel du service de garde l'autorisation d'administrer l'EpiPen si nécessaire.

Qu'est-il possible d'apporter?

Veillez étiqueter tous les effets personnels, sacs à couches et biberons avec un marqueur permanent. Les enfants peuvent apporter une bouteille d'eau remplie. Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des jouets de la maison, y compris des téléphones ou des tablettes. C'est le moment idéal pour une période d'activité sans appareil électronique!

11. Si votre enfant est en âge de marcher, veillez à ce qu'il ait une paire de chaussures à porter lorsqu'il est au service de garde. S'il y a une urgence et que nous devons évacuer le bâtiment, il est très important que tous les enfants aient des chaussures.

Limites d'âge

La garde d'enfants est destinée aux enfants âgés de 6 mois à 12 ans.



Service de garde

Les enfants doivent être entièrement habillés à tout moment, y compris avec les chaussettes. Le personnel ne peut pas aider les enfants à aller aux toilettes ou à apprendre la propreté. Les parents peuvent être appelés si un enfant doit être changé ou nourri, s'il doit recevoir des médicaments ou encore, s'il pleure excessivement.

En raison des exigences législatives qui différencient les gardes d'enfants des garderies agréées, les enfants doivent être éveillés et prêts à jouer. Le personnel peut prendre part à une période de repos avec les enfants, mais les installations ne sont pas conçues pour la sieste.

Les Programmes de soutien du personnel (PSP) ne fournissent pas de nourriture et, en raison de la nature sans réservation du programme, il n'y a pas d'heure définie pour les collations. Afin d'éviter les allergènes alimentaires et les conflits potentiels, nous vous prions de ne pas apporter de collation et d'éviter que votre enfant vienne affamé.

Pas d'éloignement

Il y a une limite d'utilisation du service de garde par jour (confirmer le temps maximum avec le personnel des PSP). Les parents doivent rester à la base et être joignables à tout moment. Le programme peut être utilisé pour accéder à n'importe quel service des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) comme les PSP, la Financière SISIP ou CANEX.

Aucune violence tolérée

Les enfants seront renvoyés à la maison pour les raisons suivantes : langage grossier et inapproprié, bagarres, comportement inapproprié ou tout comportement pouvant être considéré comme violent ou nuisible aux autres. Si un enfant mord une fois, il recevra un avertissement et on demandera aux parents de venir le chercher immédiatement. Si un enfant mord une deuxième fois, il sera suspendu et ne pourra revenir que lorsqu'il aura dépassé la phase de morsure, mais s'il présente un comportement de morsure à son retour, il sera suspendu pendant un minimum de six mois.

Notre équipe

Tout le personnel de la direction et des services de garde d'enfants qui est pris en compte dans le ratio entre personnel et enfants doit être titulaire d'un certificat de secourisme général valide, ce qui comprend la réanimation cardiopulmonaire (RCP) pour les nourrissons et les enfants.

Contactez-nous

Le bureau principal des services de garde soutient les projets pilotes et les initiatives dans le cadre du plan accéléré de la stratégie de garde d'enfants des Forces armées canadiennes.

la protection de l'enfance

La sécurité, les droits et le bien-être des enfants auxquels nous offrons des services sont au centre de nos activités quotidiennes. Nous développons des relations constructives avec les enfants tout en préconisant le respect de limites appropriées. Notre organisation s'engage à assurer la protection et la sécurité de tous les enfants.

Les Programmes de soutien du personnel (PSP) ont élaboré le présent Code de conduite pour la protection de l'enfance afin de guider les employés et les bénévoles dans leurs interactions avec les enfants. Un code de conduite est essentiel à la création d'environnements sécuritaires pour les enfants. Le code de conduite a pour but de guider nos employés et nos bénévoles dans le développement de relations saines avec les enfants qui participent aux programmes de loisirs offerts par notre organisation et de montrer l'exemple de limites appropriées aux enfants.

Tous les membres du personnel, les bénévoles et les étudiantes et étudiants qui travaillent dans des garderies agréées doivent passer une vérification de casier judiciaire, y compris une vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables, qu'ils doivent mettre à jour tous les cinq ans.

Les questions peuvent être adressées à la gestionnaire supérieure du bureau principal des services de garde à ccpo-bpsg@sbmfc.com